



DIVISION DE LA VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

DVRH – 19/06/2013

**Appel à candidature poste à profil :
Enseignant au centre pénitentiaire d'Avignon**

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi : Chantal COURTIN (04.90.27.76.44)
Christelle GAILLARD (04.90.27.76.22)

A l'attention des enseignants du 1^{er} degré

Un appel à candidature est lancé pour un poste d'enseignant au centre pénitentiaire d'Avignon.

La fiche de poste est annexée au présent appel.

Les candidatures (fiche de candidature, curriculum vitae et lettre de motivation) sont à envoyer à la direction académique – DVRH pour :

le lundi 24 juin 2013 à 12H00, délai de rigueur,

sous couvert du supérieur hiérarchique. Un mel sera adressé à :
ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr pour informer de votre candidature.

La commission de recrutement aura lieu le jeudi 27 juin 2013 (le matin) à :
Inspection ASH 164 avenue St Tronquet – Le Pontet.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef de la DVRH



APPEL À CANDIDATURE

Un emploi de professeur des écoles est vacant au Centre pénitentiaire d'Avignon à la rentrée 2013.

Référence :

convention et circulaire sur l'enseignement en milieu pénitentiaire:
NOR : MENE 1135249C,
circulaire n°2011-239 du 8-12-2011.
MEN-DGESCO A1-3/ JUS-DAP)

Spécificités de la mission :

L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie, grâce à un enseignement adapté, dans une perspective de validation des acquis par des diplômes et/ou la tenue du livret personnel de compétence de l'éducation nationale.

Ainsi, l'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est :

- d'accueillir toutes les demandes de formation avec le même souci d'exigence et d'ambition.
- de développer à tous les niveaux du parcours de formation une approche différenciée du public, en soutenant ceux qui en ont le plus besoin,
- de permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de la responsabilité et de la citoyenneté,
- de préparer les diplômés ou, si besoin, de chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne.

Conditions de candidatures :

Etre enseignant titulaire du 1^{er} degré.

La priorité sera accordée aux enseignants polyvalents et/ou ayant pratiqué des méthodes individualisées qui possèdent un diplôme permettant l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option F) **ou** ont une expérience professionnelle dans des établissements difficiles ou en formation d'adultes.

Conditions particulières :

Les personnels sont affectés à titre provisoire pour la durée de l'année scolaire. Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent ou si les corps d'inspection le jugent utile, retrouver leur affectation sur ce poste. Ils devront suivre trois semaines de stages d'adaptation à l'emploi (une semaine à l'école nationale de l'administration pénitentiaire d'Agen et deux semaines à l'INS-HEA de Suresnes).

Les candidats professeurs des écoles non spécialisés doivent s'engager à préparer le CPA-SH conformément aux préconisations de la circulaire citée en référence.

Procédure :

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : donner au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières qu'elle implique et lui permettre d'exprimer ses motivations pour la fonction.

La commission formule un avis qui est transmis au directeur académique de l'éducation nationale qui procède à l'affectation provisoire du candidat.

Les candidatures, curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, seront adressées à :

1. **Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale**,.....et à
2. **Monsieur le proviseur de l'UPR, ce.0133402c@ac-aix-marseille.fr, au plus tard le 24 juin 2013 à 12H00.**

Contact UPR: Jean-Luc VENUZE, proviseur de l'UPR 04 91 40 86 90



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

FICHE DE CANDIDATURE POSTE A PROFIL

DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation
des Ressources Humaines

Dossier suivi par
Chantal COURTIN
Christelle GAILLARD

Téléphone
04 90 27 76 44
04 90 27 76 22
Fax
04 90 27 76 75

Mél.
ce.mouvement-84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon Cedex 4

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
le :

Circonscription :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

(veuillez préciser la fonction choisie et établir une fiche par fonction demandée)

A _____, le _____
(signature)

Avis, date, signature et cachet de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de :

Fiche de candidature à adresser à la Direction académique de Vaucluse par la voie hiérarchique.
Un courriel sera envoyé à ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr pour informer de la demande.